



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Plan d'avenir pour les transports

Une première étape avec
le lancement des négociations
du volet mobilités 2023-2027
des contrats de plan État-Région

L'État s'engage sur plus
de 8 milliards d'euros avec
les régions et les collectivités

7 juin 2023

Nous nous sommes fixé l'objectif de baisser nos émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Cela impose une action forte, déterminée, dans tous les domaines.

Alors que les transports sont responsables de 30% de nos émissions de gaz à effet de serre et sont enjeu du quotidien essentiel pour nos compatriotes, leur décarbonation est un de nos premiers défis à relever.



C'est dans cette perspective que j'ai annoncé le 24 février 2023 un Plan d'avenir pour les transports. Ce plan prévoit en particulier un investissement massif de 100 milliards d'euros dans le ferroviaire à horizon 2040, qui permettra notamment d'améliorer l'état du réseau et d'investir dans les transports du quotidien.

À l'heure de cette urgence climatique, l'engagement commun de l'État et des collectivités est essentiel. En complément des autres financements de l'État pour les grands projets d'infrastructure, les Contrats de plan État-Région ont montré depuis 40 ans leur efficacité pour unir les forces de l'État et des collectivités autour de projets structurants.

C'est pourquoi j'ai souhaité que la nouvelle génération des CPER marque notre ambition commune en faveur de la transition écologique.

D'ici 2027, l'État souhaite donc mobiliser 8,6 milliards d'euros, soit davantage que pendant les huit dernières années.

Dans le domaine ferroviaire, ces CPER permettront notamment la création des services express régionaux métropolitains. Cet engagement du Président de la République trouvera sa concrétisation immédiate avec une enveloppe d'amorçage de 800 millions d'euros, qui permettront d'initier l'ensemble des projets.

Nous agissons aussi pour développer le fret ferroviaire, à hauteur de près de 500 millions d'euros, réaffirmant l'objectif de doubler la part modale du transport de marchandises par rail.

Au-delà du ferroviaire, nous moderniserons l'ensemble de notre réseau de transports en commun. Nous veillerons à ce qu'il soit accessible à toutes et tous. C'est pourquoi nous investirons près de 500 millions d'euros pour rendre accessibles aux personnes en situation de handicap l'intégralité des gares nationales prioritaires.

La réussite de notre transition écologique ne peut qu'être collective.

Nous avons besoin d'une coopération renouvelée entre État et régions, et de la mobilisation de toutes les collectivités locales pour réussir.

Nous avons tout pour réussir, et ces nouveaux Contrats de plan État-Régions y joueront toute leur part.

Elisabeth Borne
Première ministre

Introduction

Pour relever le défi de la transition écologique, **nous devons continuer à transformer profondément notre manière d'envisager les transports et orienter nos pratiques vers des mobilités décarbonées.**

C'est dans cette perspective que la Première ministre a annoncé le 24 février 2023 un Plan d'avenir pour les transports. Ce plan prévoit en particulier un investissement massif de 100 Md€ dans le ferroviaire à horizon 2040, qui permettra notamment d'améliorer l'état du réseau et d'investir dans les transports du quotidien.

La première étape de ce plan se concrétise aujourd'hui avec le lancement des négociations relatives aux contrats de plan entre l'État et les Régions, pour lesquels **l'État consacrera un budget de 8,6 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat, soit davantage que pendant les huit dernières années (2015-2022).**

Cette enveloppe financière importante vient compléter l'investissement de l'État dans les grands projets d'infrastructure, cofinancés partout sur le territoire avec les Régions et les collectivités concernées.

Fort du succès des précédents contrats de plan État-Région, ce nouveau volet mobilités donne la priorité aux transports durables. C'est assumé : nous investissons plus pour le ferroviaire et les mobilités durables que pour les nouveaux projets routiers. Les projets feront également l'objet d'un examen attentif de leur empreinte carbone, conformément aux engagements pris par la France pour 2050.

La coopération entre l'État et les Régions, avec l'appui de toutes les autres collectivités locales, est cruciale pour améliorer les infrastructures et permettre l'évolution des usages vers les mobilités décarbonées. Avec ces nouveaux contrats, nous en faisons une priorité.

Ces contrats constituent un outil essentiel pour coordonner les politiques publiques de transports à l'échelle de chaque région et permettre le financement de projets structurants pour les mobilités et l'aménagement du territoire.

Dans le cadre des CPER 2015-2020, prolongés jusqu'en 2022, l'État a investi en faveur des transports, sur des projets cofinancés par les collectivités locales et répondant aux quatre objectifs fixés par la loi d'orientation des mobilités (LOM) :

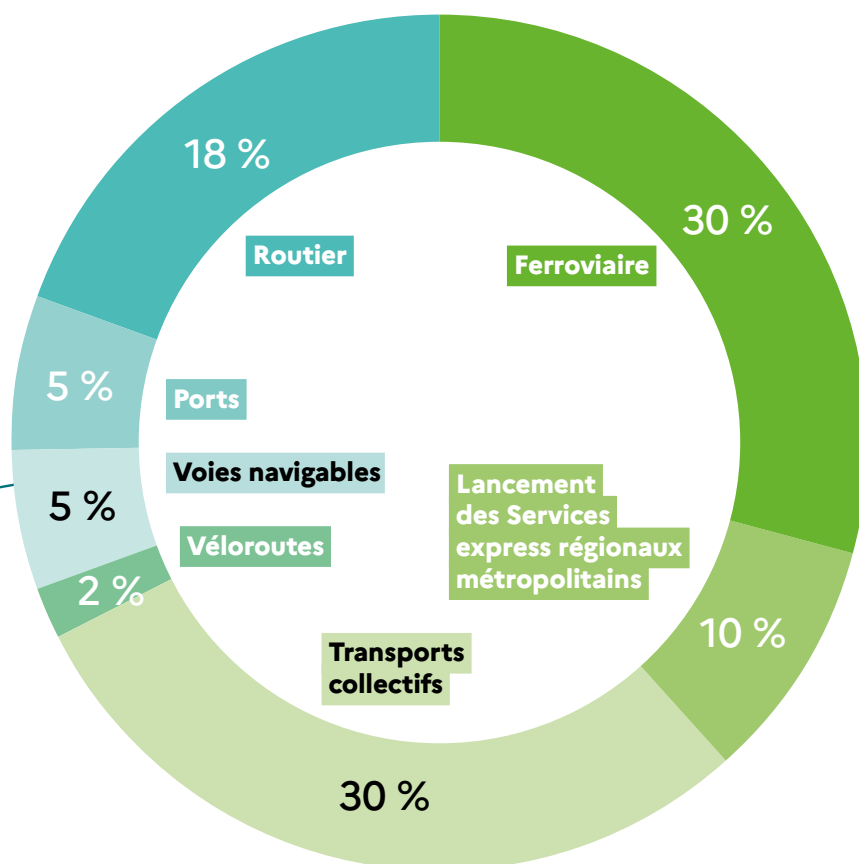
- › La réduction des inégalités territoriales ;
- › Le renforcement de la cohésion des territoires ;
- › L'amélioration de la desserte des villes, territoires ruraux et périurbains ;
- › L'accélération de la transition écologique.

La nouvelle génération de contrats de plan pour la période 2021-2027 traduit une ambition de coopération renouvelée entre l'État et les régions, en lien avec les autres collectivités locales, avec un accent particulier sur la transition écologique.

Le volet « mobilités » pour la période 2023-2027 constituera la première déclinaison concrète du plan d'avenir pour les transports.

Les avenants relatifs à ce volet « mobilités » seront dotés par l'État de **8,6 Md€ sur 5 ans, soit un effort financier annuel en hausse de plus de 50% par rapport aux CPER 2015-2022.**

8,6 Md€ dont plus des deux tiers consacrés aux transports ferroviaires et collectifs



CPER 2015-2022

De nombreuses réalisations au service des territoires grâce au plan de relance



1. Un financement d'envergure

Le volet mobilités des contrats 2015-2020 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022, aux côtés des financements des collectivités locales. Ces contrats ont rencontré un franc succès, avec un taux de réalisation des engagements prévus de près de 96%.

Ce résultat s'explique largement par le Plan de relance, qui a permis l'accélération des projets sur la période 2020-2022 sur les opérations ferroviaires, routières, portuaires et de transports collectifs.

2. Des exemples de résultats sur le terrain

› La rénovation et la modernisation du réseau ferroviaire

- › Lancement en 2020 du plan « petites lignes » visant à rénover 9000 km de voies pour pérenniser les services publics de transport, notamment dans les zones rurales et péri-urbaines. Signature de 8 protocoles d'accords régionaux portant sur 6300 km de lignes à hauteur de 5,7 Md€ sur 10 ans, qui ont déjà permis de financer :
 - › La régénération de la ligne Libourne-Bergerac, de la ligne de la Côte Bleue (PACA) et de la ligne Charleville-Givet ;
 - › La modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux (section La Rochelle – La-Roche-sur-Yon), de la ligne Brest – Quimper et de la ligne Besançon – Le Locle.
- › Opérations de modernisation du réseau structurant, comme le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, l'électrification de la ligne Paris-Troyes, l'aménagement de la Gare de Lyon Part-Dieu ou encore des aménagements pour renforcer la ligne Bordeaux-Hendaye.
- › Avancement des études, en amont de la déclaration d'utilité publique, sur les « Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire » (LNOBPL), « Paris-Normandie » (LNPN) ou encore « Montpellier-Perpignan » (LNMP).

› Le développement et la transition écologique des ports

- › Financement de bornes électriques à quai pour les navires à Marseille, Dunkerque et Haropa, pour réduire les émissions de polluants.
- › Développement de nouvelles infrastructures portuaires, en particulier pour la filière conteneurs avec l'extension de 700m de linéaire du quai P11-P12 à Haropa.
- › Développement à Haropa, Marseille et Dunkerque, des dessertes ferroviaires et de la sécurisation du réseau ferré portuaire pour favoriser le report modal des marchandises.
- › Aménagement de nouvelles zones logistiques, en particulier sur le port de Dunkerque.

› L'amélioration du réseau routier

- › 100 M€ par an consacrés aux itinéraires de désenclavement des territoires isolés, comme la déviation de Sansac de Marmiesse dans le Cantal.
- › Des projets de développement structurants mis en service, tels que la nouvelle section de la route nationale 141 entre Angoulême et Limoges.
- › Lancement du doublement du pont de Larivot, projet phare de l'aménagement de la route nationale 1 issu des Accords de Guyane.

› Le développement et la modernisation des voies navigables

- › Opérations de préparation de la liaison fluviale à grand gabarit Seine-Nord.
- › Opérations de régénération et de modernisation du réseau.
- › Réouverture du canal de la Sambre à l'Oise à la navigation.

› Les transports en commun d'Île-de-France

- › Création de 9 nouvelles lignes, dont les tram-trains T12 et T13 ;
- › Prolongement de 10 lignes.

De nouvelles ambitions pour le quinquennat

Face au bilan très positif des CPER 2015-2022, les ambitions des pouvoirs publics ont été revues à la hausse. **En effet à la suite de la remise du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de décarboner rapidement et durablement les mobilités.**

La Première ministre a présenté en ce sens, le 24 février, un Plan d'avenir pour les transports venant traduire une volonté forte de poursuivre le développement des infrastructures de transport, avec une priorité pour le secteur ferroviaire et les mobilités du quotidien. **La Première ministre a ainsi annoncé une hausse inédite du montant annuel consacré à la régénération et à la modernisation du réseau ferroviaire à hauteur de 1,5 Md€, pour atteindre un budget annuel global de 4,5 Md€. L'État soutient par ailleurs, en dehors des contrats de plan État-région, des grands projets ferroviaires auquel il apporte des moyens conséquents, en particulier le Grand projet ferroviaire du sud-ouest, la ligne**

nouvelle Provence Côte d'Azur, la ligne nouvelle Paris-Normandie, le tunnel Lyon-Turin ou les lignes Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

Les nouveaux volets mobilités des contrats entre l'État et les régions sont un des jalons de ce plan d'avenir et doivent conduire à des changements d'usage dans les modes de transport des personnes et de biens.

L'objectif de ces mandats est clair : un effort financier inédit jusqu'à la fin du quinquennat qui déploiera en 5 ans plus que les montants investis pendant les 8 années des contrats 2015-2022.

Dans ces investissements, nous prioriserons le secteur ferroviaire et nous ferons preuve d'une plus grande sélectivité des projets routiers, pour répondre aux enjeux de transition écologique.



Décarboner les mobilités

Des contrats à la hauteur des ambitions écologiques

Face aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 et, au-delà, de neutralité carbone à l'horizon 2050, le volet « mobilités » des contrats de plan se veut à la hauteur des ambitions fixées, avec trois objectifs principaux :

- › Développer les mobilités durables ;
- › Verdir le transport de marchandises ;
- › Renforcer le partenariat entre les acteurs publics des mobilités.

1. Un engagement financier de l'État en hausse de 50 %

Cette nouvelle phase de préparation du volet mobilités pour la période 2023-2027 est marquée par une forte hausse de l'engagement financier de l'État qui prévoit de consacrer 8,6 Md€ à ces investissements, atteignant ainsi un montant de dépenses de 1,7 Md€ par an, soit une hausse de plus de 50 % par rapport à la période précédente.

2. Des priorités claires

Un effort d'investissement inédit sur le ferroviaire et les mobilités du quotidien

Le transport ferroviaire et les mobilités du quotidien représenteront les deux tiers des montants engagés par l'État dans le cadre du volet mobilités des contrats de plan.

Les montants consacrés au ferroviaire sont en forte hausse, conformément aux priorités fixées par le Gouvernement. **Les contrats de plan État-Région prévoient ainsi près de 2,5 Md€ pour la modernisation des petites lignes, le développement du fret**

ferroviaire, l'accessibilité des gares et des projets de développement structurants. Cet investissement massif correspond à une **hausse de près de 90 % du montant annuel consacré au ferroviaire** par rapport aux contrats précédents.

Ces contrats seront également l'occasion pour chaque région de définir une stratégie locale de mise en œuvre des « **services express régionaux métropolitains** » (SERM), en lien avec les métropoles et les autres collectivités locales concernées. Ces SERM, qui doivent s'intégrer plus largement dans une stratégie de mobilité et d'aménagement des territoires, permettront d'améliorer la desserte des zones périurbaines, notamment la fréquence et la qualité de service. 30 M€ du plan de relance ont permis de financer des études pour les premiers projets dans le cadre des précédents contrats de plan. **Près de 800 M€ seront consacrés à ces SERM dans ces nouveaux volets « mobilités ».**

Par ailleurs, pour la première fois, les contrats de plan incluront un **soutien financier aux véloroutes, à hauteur de 200 M€**, qui s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan vélo et marche annoncé le 5 mai 2023, afin de favoriser la création d'infrastructures cyclables dans les territoires.

Une sélectivité renforcée sur les projets de développement routiers

En cohérence avec la démarche de planification écologique, l'effort de réorientation des moyens est assumé avec une enveloppe sur les opérations routières qu'il est prévu de **réduire de moitié par rapport au CPER précédent**, à 1,6 Md€ sur la période 2023-2027 contre 3,3 Md€ sur 2015-2022, afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires aux financements des modes de transports décar-





bonés. Cette enveloppe sera utilisée en priorité sur des opérations d'aménagement et de désenclavement des territoires.

Un soutien au développement d'un transport de marchandises et d'une logistique durables

Dans le prolongement du plan de relance, **l'État prévoit de consacrer en faveur du fret ferroviaire un effort inédit de près de 500 M€** dans le volet mobilités des contrats de plan. Avec les autres projets qui seront financés en dehors des CPER, c'est un montant de 900 M€ qui sera mobilisé par l'État pour le fret ferroviaire sur la période 2023-2027 et, avec le cofinancement des collectivités locales et des autres acteurs, de **2 Md€ au total**.

Les contrats État-Régions prévoient par ailleurs des moyens importants consacrés aux **ports (500 M€), c'est-à-dire un doublement de l'effort** par rapport aux contrats de plan précédents, et au **secteur fluvial (plus de 400 M€)** pour favoriser la décarbonation et renforcer la compétitivité de ces secteurs et de la chaîne logistique.

3. Un partenariat renouvelé en faveur de la décarbonation des mobilités

La forte hausse des investissements prévus dans les contrats réaffirme l'engagement de l'État aux côtés des régions, qui jouent un rôle essentiel dans la structuration et l'organisation d'une mobilité plus verte au quotidien.

Les nouveaux contrats prévoient que l'ensemble des projets inscrits devront faire l'objet d'un examen attentif de

leur empreinte carbone, conformément aux engagements pris par la France pour 2050.

Au-delà du cofinancement des projets, les futurs contrats seront l'occasion de formaliser l'engagement conjoint de l'État et des régions en faveur du report modal et des changements d'usage au bénéfice des mobilités décarbonées.

Des indicateurs de suivi seront ainsi mis en place pour permettre de mesurer la réussite de cette stratégie commune en faveur de la décarbonation et du climat.

4. Une prochaine étape à l'échelle locale

Des mandats de négociation détaillant le cadre de ces contrats viennent d'être envoyés aux préfets de région. L'objectif est de voir aboutir les négociations avant la fin de l'été. La préparation du volet mobilités devra associer les départements, les métropoles et les principales collectivités locales concernées. Ces contrats seront soumis d'ici la fin d'année à l'autorité environnementale et soumis à la consultation du grand public.



Zoom sur les nouveautés des CPER-CPIER 2023-2027

1. Services express régionaux métropolitains (SERM)

Les SERM se conçoivent comme des projets globaux de mobilité décarbonée avec l'objectif d'une amélioration de la desserte des zones périurbaines, notamment en termes de fréquence et de qualité de service.

L'ambition est de **doubler la part modale du transport ferroviaire et collectif dans les déplacements du quotidien d'ici 2030**, conformément aux objectifs de la loi d'orientation des mobilités et, plus largement, de planification écologique.

Les SERM ne se limitent pas à du transport ferroviaire et peuvent aussi intégrer d'autres types de services, par exemple des cars à haut niveau de service. Ils doivent s'inscrire dans une stratégie de mobilité et d'aménagement d'ensemble.

Dans le cadre des contrats de plan État-région, chaque région sera invitée à définir, avec l'État et les collectivités locales concernées, sa stratégie de mise en œuvre des SERM.

30 M€ ont permis de financer de premières études préfigurant des projets de SERM dans les avenants de prolongation en 2021-2022 des contrats de plan 2015-2020. Une enveloppe de 800 M€ est prévue dans les nouveaux contrats de plan 2023-2027 afin de lancer ces projets essentiels.

2. Fret ferroviaire

En cohérence avec la stratégie nationale de développement du fret ferroviaire qui vise notamment à **doubler la part modale du transport de marchandises par le rail d'ici 2030 de 9 à 18 %**, des opérations spécifiques au développement des services de fret et de transports combinés sont ouvertes à la contractualisation.

Il s'agit plus spécifiquement d'infrastructures présentant une empreinte territoriale forte en terme d'accès des activités économiques au réseau ferré.

3. Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Entre 2015 et 2022, des opérations de mise en accessibilités des gares pour les personnes à mobilité réduite ont été financées, y compris dans le cadre des CPER. Afin de faciliter le déploiement du schéma national d'accessibilité des services ferroviaires, il a été décidé d'unifier le processus. Désormais, l'ensemble des opérations sera financé dans le cadre unique du CPER. Il s'agira ainsi de poursuivre les schémas directeurs d'accessibilité, les agendas d'accessibilité programmés au niveau national et régional et de garantir la réalisation, au plus tard d'ici 2027, **des opérations de mise en accessibilité de l'intégralité des gares nationales prioritaires. Au total, près de 500 M€ supplémentaires seront investis par l'État.**

4. Véloroutes

En complément du Fonds mobilités actives, axé sur les aménagements du quotidien, l'État souhaite accompagner l'aménagement des itinéraires inscrits dans les schémas national et régionaux des véloroutes.

En garantissant un déplacement sécurisé et confortable sur de longues distances, le réseau des véloroutes répond à une attente forte des usagers qui plébiscitent de plus en plus l'écotourisme en vélo et des voies sécurisées pour leurs déplacements du quotidien.

Afin d'accélérer la réalisation de ces itinéraires, un effort de 200 M€ est prévu dans les CPER. C'est une concrétisation du Plan vélo annoncé le 5 mai dernier.

Au travers des CPER, l'État aidera à compléter le maillage territorial de ces réseaux, contribuera à rendre le territoire national accessible et renforcera l'économie locale.

Une mise à jour du schéma national des véloroutes sera par ailleurs réalisée prochainement.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

